

225C0040  
FR0004165801-FS0007

6 janvier 2025

**Déclarations de franchissements de seuils (article L. 233-7 du code de commerce)**

**IL EST RAPPELE QUE LA PRESENTE DECLARATION EST ETABLIE SOUS LA RESPONSABILITE DU DECLARANT, LA PUBLICATION DE CET AVIS N'IMPLIQUANT PAS LA VERIFICATION PAR L'AMF DES INFORMATIONS COMMUNIQUEES.**

**LES HOTELS DE PARIS**

(Euronext Paris)

Par courrier reçu le 6 janvier 2025, l'Autorité des marchés financiers a été destinataire des déclarations de franchissements de seuils suivantes, intervenus le 30 décembre 2024 :

- la société par actions simplifiée MD Immobilier<sup>1</sup> (7 rue du docteur Germain Sée, 75016 Paris) a déclaré avoir franchi en baisse les seuils de 5% du capital et des droits de vote de la société LES HOTELS DE PARIS et ne plus détenir aucune action de cette société ;

- la société par actions simplifiée unipersonnelle Compagnie Financière du Phénix<sup>2</sup> (7 rue du docteur Germain Sée, 75016 Paris) a déclaré avoir franchi en hausse le seuil de 5% du capital de la société LES HOTELS DE PARIS et détenir 391 465 actions LES HOTELS DE PARIS représentant autant de droits de vote, soit 5,30% du capital et 2,91% des droits de vote de cette société<sup>3</sup>.

Ces franchissements de seuils résultent d'une cession d'actions LES HOTELS DE PARIS hors marché par la société MD Immobilier au profit de la société Compagnie Financière du Phénix.

<sup>1</sup> Contrôlée par M. Patrick Machefert.

<sup>2</sup> Contrôlée par M. Kevin Machefert.

<sup>3</sup> Sur la base d'un capital composé de 7 386 981 actions représentant 13 449 416 droits de vote, en application du 2<sup>ème</sup> alinéa de l'article 223-11 du règlement général.